



ÉCOLES

Maternelle Tony Lainé

Elémentaire Paul Emile Victor



GUIDE PRATIQUE

Services périscolaires

Année scolaire 2020/2021





La volonté des élus est de présenter à travers ce guide l'ensemble des possibilités offertes en matière d'accueil périscolaire.

Vous y trouverez également toutes les fiches d'inscriptions nécessaires au bon fonctionnement des différents services.

En espérant que ce guide réponde à vos attentes, les services administratifs de la mairie restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.





Sommaire

Page 3	Les horaires d'ouverture des services
Page 4	Infos pratiques
Page 5	Le restaurant scolaire
Page 6	L'accueil périscolaire
Pages 7 à 10	Les transports scolaires

ANNEXES

Page 12 à 16	Le dossier unique d'inscription
Page 17	Le portail famille
Page 18	La fiche sanitaire de liaison (obligatoire)
Page 19	Règlement du restaurant scolaire





Horaires d'ouverture



ECOLE ELEMENTAIRE PAUL-EMILE VICTOR

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h50	APS				
9h00 - 12h00	CLASSE	CLASSE	CLASSE 9h00 - 11h30	CLASSE	CLASSE
12h00 - 13h30	REPAS		APS jusqu'à 12h30	ALSH + REPAS	REPAS
13h40 - 16h20	CLASSE	CLASSE			CLASSE
15h10 - 16h20					TAP
16h20 - 18h30	APS	APS		17h00 Accueil du soir	APS

ECOLE MATERNELLE TONY LAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h50	APS				
9h00 - 12h10	CLASSE	CLASSE	CLASSE 9h00 - 11h40	CLASSE	CLASSE
12h10 - 13h30	REPAS		APS jusqu'à 12h30	ALSH + REPAS	REPAS
13h40 - 16h05	CLASSE	CLASSE			CLASSE
15h05 - 16h05					TAP
16h05 - 18h30	APS	APS		17h00 Accueil du soir	APS

- Accueils périscolaires sur inscription
- Temps d'Activités Périscolaires sur inscription, non obligatoires
- Temps Education Nationale
- Repas au restaurant scolaire
- Accueil au centre de loisirs de Puygremier



Infos pratiques

Directeur école maternelle Tony Lainé	Olivier DELAGE	05.49.52.43.26	
Directeur école élémentaire Paul Emile Victor	Mickaël TROCHON	05.49.52.40.59	
Adjointe Jeunesse, Education et Solidarités	Sophie SEGUIN	06.22.95.03.88	sophimail@free.fr
Responsable Accueil Périscolaire Ecole Maternelle Tony Lainé	Bérengère DUQUERROY	05.49.00.44.71 06.19.74.78.86	b.duquerroy@dissay.fr
Responsable Accueil Périscolaire Ecole Elémentaire Paul Emile Victor	Mélanie CHAMPIGNY	05.49.52.80.27 06.29.85.06.28	perisco.pev@dissay.fr
Directeur du Centre de Loisirs Puygremier	Mickaël VIGNOLET	06.19.74.78.90	alsh@dissay.fr
Service Administratif Mairie	Nadège ROCCIA	05.49.52.34.56	n.roccia@dissay.fr



RESTAURANT SCOLAIRE



(Tarification adoptée par Délibération du Conseil municipal en date du 05 avril 2018)

Les tarifs du restaurant scolaire sont étudiés chaque année et sont calculés en fonction du quotient familial.

QF	TARIFS
QF1 moins de 600	1.45 €
QF2 de 601 à 699	3.20 €
QF3 de 700 à 1000	3.55 €
QF4 supérieur à 1 000	3.60 €



Facturation

Chaque mois un avis des sommes à payer est émis par le service comptabilité de la Mairie et **payable au Centre d'Encaissement des Finances Publiques 59885 LILLE Cedex 9** dans les 15 jours à compter de sa réception.

NB : en cas de changement de situation professionnelle en cours d'année merci de le signaler à la mairie.

MOYENS DE PAIEMENT

Chèque : à réception de l'avis ; mettre à l'ordre du Trésor Public

Par TIPI : www.tipi.budget.gouv.fr

Informations

Chaque jour l'équipe de cuisine prépare plus de 300 repas pour les deux écoles. Toutes les préparations sont réalisées sur place, les menus sont élaborés en tenant compte des apports nutritionnels et de l'équilibre des repas. Ces principes sont aussi adaptés au goûter. Le restaurant scolaire de l'école élémentaire est équipé d'un self-service.

En cas d'allergie, vous devez fournir le repas de votre enfant dans une glacière.

Toute demande de menus spécifiques, devra faire l'objet d'un courrier et sera traitée au cas pas cas.

Pour les inscriptions aux restaurants scolaires remplir la fiche sanitaire en annexe et la remettre en mairie.



ACCUEIL PERISCOLAIRE



(Tarification adoptée par Délibération du Conseil municipal en date du 05 avril 2018)
Les tarifs de l'accueil périscolaire sont étudiés chaque année et sont calculés en fonction du quotient familial

QF	TARIFS
QF1 moins de 600	1.45 €
QF2 de 601 à 699	1.70 €
QF3 de 700 à 1000	1.90 €
QF4 supérieur à 1000	1.95 €
Gouter du soir	0.35 €
Pour les familles ayant 2 enfants à la garderie	-10%
Pour chaque enfant supplémentaire	-10 %



En cas de retard des familles au-delà de 5 minutes après les horaires en vigueur, une majoration de 50 % du tarif en fonction du Quotient Familial sera appliquée.

Facturation



La facturation est établie à la vacation (matin et/soir) et intervient en début de mois suivant et **payable au Centre d'Encaissement des Finances Publiques 59885 LILLE Cedex 9**



NB : en cas de changement de situation professionnelle en cours d'année merci de le signaler à la mairie.

MOYENS DE PAIEMENT

Chèque : à réception de l'avis ; mettre à l'ordre du Trésor Public
Par le TIPI : www.tipi.budget.gouv.fr

Paiement par CESU (Chèque Emploi Service Universel) :
Valable pour les enfants âgés de moins 6 ans.

Informations

Ecole maternelle Tony Lainé :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de **7h30 à 8h50** et de **16h05 à 18h30**.
- Mercredi : de **7h30 à 8h50** et de **11h40 à 12h30**.

Ecole élémentaire Paul Emile Victor :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de **7h30 à 8h50** et de **16h20 à 18h30**.
- Mercredi : de **7h30 à 8h50** et de **11h30 à 12h30**.

NB Pour les inscriptions aux accueils périscolaires remplir la fiche sanitaire en annexe et la remettre en mairie.

Le Projet Educatif Territorial a pour objectifs principaux « l'éveil, la citoyenneté, et la parentalité ».

Tout en éveillant la curiosité des enfants et en les accompagnant à devenir de futurs jeunes citoyens, les élus souhaitent que le PEDT incite les parents à s'investir dans le développement culturel, sportif et citoyen de leurs enfants et dans le respect de l'environnement, en leur donnant la possibilité notamment de participer à des temps d'activités encadrés par des professionnels d'animation. La commune souhaite également continuer à favoriser l'égalité d'accès aux TAP via la gratuité.





TRANSPORT SCOLAIRE



Inscriptions

Le transport scolaire est géré par la communauté Urbaine de Grand Poitiers via Vitalis. L'abonnement demandé est en fonction du quotient familial.

L'inscription au service du transport scolaire s'effectue en deux étapes :

- 1/ Sur le site internet de Grand Poitiers pour déterminer le montant de l'abonnement scolaire en fonction du quotient familial (QF). Une attestation est immédiatement délivrée en ligne.
- 2/ Puis sur le site de la E-boutique de Vitalis pour effectuer la demande d'abonnement à l'aide de l'attestation délivrée par Grand Poitiers.

Afin d'aider financièrement les familles, le conseil municipal de Dissay a décidé d'allouer une aide basée à la fois sur le montant par tranche et sur la fréquentation du service. Celle-ci sera versée en fin d'année scolaire sur présentation du justificatif d'inscription au service.

Trois circuits sont instaurés pour assurer le transport des enfants jusqu'aux écoles. Dans chaque bus est présente **une accompagnatrice**.



Informations

Informations :

- Dans un souci de sécurité, les enfants inscrits à l'école maternelle devront **OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNES LORS DE LA DESCENTE DU BUS PAR UNE PERSONNE MAJEURE HABILITEE**. Une autorisation de prise en charge et/ou dépose doit-être remplie et remise en mairie (ci-joint en annexe).
- Dans le cas contraire, **L'ENFANT SERA AUTOMATIQUEMENT RECONDUIT A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE TONY LAINÉ**.



Services Transports Scolaires

Itinéraires

DISSAY Circuit Aillé 0619A02

Point d'arrêt	MATIN (L M M J V)
Ecole maternelle accompagnatrice	08:25
Les Daumonts	08:28
Rue des Cèdres	08:32
La Chaume	08:37
La Jardelle	08:44
Aillé	08:48
Ecole primaire	08:53
Ecole maternelle accompagnatrice	09:05

Point d'arrêt	MIDI (- - M - -)	SOIR (L M - J V)
Ecole maternelle PEC élèves + accompagnatrice	11:45	16:10
Ecole primaire	11:50	16:30
La Jardelle	11:52	16:32
Aillé	11:55	16:35
les Daumonts	12:07	16:47
Rue des Cèdres	12:09	16:49
La Chaume	12:11	16:51
Ecole maternelle accompagnatrice	12:14	16:54



DISSAY circuit les Tiers 0605A02

Point d'arrêt	MATIN (L M M J V)	
Ecole Maternelle accompagnatrice	08:25	
Rond Point de Madonne	08:27	
Château d'Eau	08:32	
Soleil couchant	08:37	
Les Tiers	08:42	
La Cormaillère	08:44	
Crt Marit L'Herbautière	08:48	
Marit	08:49	
Ecole primaire	08:57	
Ecole maternelle accompagnatrice	09:02	
Point d'arrêt	MIDI (- - M - -)	SOIR (L M - J V)
Ecole Maternelle PEC élèves + accompagnatrice	11:45	16:10
Ecole primaire	11:50	16:30
Château d'Eau	11:56	16:34
Soleil couchant	11:58	16:36
Les Tiers	12:02	16:40
La Cormaillère	12:04	16:43
Crt Marit L'Herbautière	12:07	16:46
Marit	12:09	16:49
Rond Point de Madonne	12:17	16:55
Ecole maternelle accompagnatrice	12:19	16:57



Transports scolaires 2019/2020

DISSAY circuit Nouzières 0603A02

Point d'arrêt	MATIN (L M M J V)	
Ecole Maternelle accompagnatrice	08:25	
Maisonneuve	08:28	
Nouzière	08:30	
Longèves	08:36	
Beaulin	08:40	
Chaix	08:44	
Rue des Amandiers	08:47	
La Mourauderie	08:49	
Ecole primaire	08:53	
Ecole maternelle accompagnatrice	08:57	
Point d'arrêt	MIDI (- - M - -)	SOIR (L M - J V)
Ecole Maternelle PEC élèves + accompagnatrice	11:25	16:10
Ecole primaire	11:35	16:30
Maisonneuve	11:50	16:40
Nouzière	11:51	16:41
Longèves	11:54	16:44
Beaulin	11:58	16:48
Chaix	11:59	16:49
Rue des Amandiers	12:01	16:51
La Mourauderie	12:03	16:53
Ecole maternelle accompagnatrice	12:05	16:55



ANNEXES

- Le dossier unique d'inscription
- Le portail famille
- La fiche sanitaire de liaison (obligatoire)
- Règlement du restaurant scolaire
- Autorisation de prise en charge et/ou dépose (transport scolaire)